

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires: Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents:

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M.BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT (pouvoir à M.BACHELARD).

OBJET: ZENITH – Avenants aux marchés de travaux

Par délibération en date du 13 mai 2004, le coût prévisionnel de la construction du Zénith a été fixé à 14 390 000 euros HT (salle de réception comprise). Ce coût correspondait à l'évaluation présentée par la maîtrise d'oeuvre en fin de phase Avant-Projet avant l'attribution des marchés de travaux.

En septembre 2004, après relance de certains marchés pour cause d'infructuosité, le montant total des 19 lots est arrêté à 15 325 993 euros HT.

En fin de chantier, le coût total de la construction du bâtiment après prise en compte des aléas du chantier et des améliorations apportées sera d'environ 16 000 000 euros HT (nb : les révisions de prix interviendront sur les indices qui paraîtront en janvier 2006).

Il est rappelé que la TVA est récupérée totalement par l'agglomération dijonnaise puisque le contrat d'affermage avec la société Véga prévoit en application de l'article 216 bis à 216 quater de l'annexe II du Code Général des Impôts que le droit à déduction de la TVA sur les investissements financés par l'aggloméraion dijonnaise est transféré au profit de l'autorité délégante par le fermier.

Il convient de délibérer pour autoriser la personne responsable du marché à signer les avenants des marchés de travaux ci-dessous indiqués.

Ces avenants prennent en compte les modifications faisant suite à des demandes de l'architecte, de l'exploitant, du contrôleur technique et du maître d'ouvrage détaillées par les projets d'avenants annexés.

1/ Avenant n° 2 au marché de travaux du lot 06 – Cloisons, Doublages, Faux-plafonds

Ce marché a été notifié le 22 octobre 2004 à l'entreprise DBS pour un montant de 426 171,30 € HT. Par avenant n°1, le montant du marché a été porté à 471 600,99 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°2, pour une plus-value s'élèvant à + 62 061,26 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 533 622,25 € HT soit une augmentation de 25,22 % par rapport au marché initial.

2/ Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 08 – Métallerie, Serrurerie

Ce marché a été notifié le 15 octobre 2004 à l'entreprise PROTOY pour un montant de 816 416,00 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°1, pour une plus-value s'élèvant à + 101 778,00 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 918 194,00 € HT soit une augmentation de 12,47 % par rapport au marché initial.

3/ Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 09a – Equipements scéniques

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2004 à l'entreprise FASCEN CONCEPT SPECTACLES pour un montant de 131 154,00 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°1, pour une plus-value s'élèvant à + 79 138,80 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 210 292,80 € HT soit une augmentation de 60,34 % par rapport au marché initial.

4/ Avenant n° 2 au marché de travaux du lot 15 – Electricité courants forts

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2004 au groupement des entreprises AMEC SPIE-CODIME pour un montant de 940 783,73 € HT.

Par avenant n°1, le montant du marché a été porté à 968 412,76 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°2, pour une plus-value s'élèvant à + 53 547,00 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 1 021 959,76 € HT soit une augmentation de 8,63 % par rapport au marché initial.

5/ Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 16 – Electricité courants faibles

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2004 à l'entreprise INEO ENERSYS pour un montant de 335 467,46 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°1, pour une plus-value s'élèvant à + 34 956,78 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 370 424,24 € HT soit une augmentation de 10,42 % par rapport au marché initial.

Vu les projets d'avenants ci-annexés,

Vu l'avis du Bureau

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les projets d'avenants aux marchés de travaux conclu avec les entreprises DBS, PROTOY, FASCEN CONCEPT SPECTACLES, le groupement AMEC SPIE-CODIME et INEO ENERSYS
- d'autoriser le Président à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice considéré

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

1 1 OCT. 2005



Reflication forme,

COMMUNITE Président

L'AGGIOMERATION DE L'AGGIOMER

Publié le 1 1 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le

VU pour être annexé à délibération du Conseil du :- 6 OCT. 2005

DIJON, le: 1 1 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT,





COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

1 1 OCT. 2005



Construction d'une salle de 7.000 places de type Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de Colchide à Dijon (21)

Avenant n° 2 au marché de travaux du lot 06

LES DOCUMENTS ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES